

DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES ET DE LA RECHERCHE

POLE PATIENT

Dossier suivi par Mme MOUSSA Nos réf. : AM/BLR n° 2010/**565**

> Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur – Université Nantes, Angers Le Mans – PRES UNAM A l'attention de Monsieur YGUEL Directeur Général Immeuble Manny 19 Bis Rue La Nouë Bras de Fer 44200 NANTES

Angers, le 14 décembre 2010

Monsieur le Directeur Général,

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers souhaite vous faire part de son intention d'adhésion au projet de création d'une Société d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) déposé conjointement par le PRES UNAM et le PRES UEB en réponse à l'appel à projet de l'A.N.R. "Fonds National de Valorisation – Investissement d'Avenir".

Pour faire suite à nos différents échanges, j'envisage de soumettre à l'approbation de nos instances une proposition de participation à la SATT limitée au dépôt et à la gestion du portefeuille des brevets dont le CHU est propriétaire ou co-propriétaire et à la maturation des inventions brevetées.

Je prends note que le CHU d'Angers conservera la pleine et entière propriété ou co-propriété intellectuelle des brevets déposés en son nom ou au nom des co-propriétaires et que les contrats de sous - licences concédées seront systématiquement signées par le CHU d'Angers, ces deux mesures visant à garantir à notre établissement l'éligibilité au financement de la recherche clinique.

Je prends note également que les dispositions arrêtées dans le cadre du projet et concernant la répartition des revenus d'exploitation prévoient que la SATT retourne aux établissements 50% desdits revenus après déduction des frais de dépôt et le cas échéant de maturation et prélèvement d'un intéressement, à charge pour l'établissement de rémunérer l'inventeur.

Le CHU d'Angers n'envisage pas d'opérer à cette étape un transfert de moyens à la SATT compte tenu des missions qu'il continuera à assumer notamment en matière d'ingénierie de contrats de recherche clinique.

.../...

Enfin je voudrais vous faire part du souhait du CHU d'Angers, et notamment de sa communauté scientifique, d'être associé au Conseil d'Orientation Stratégique eu égard à la particularité de la recherche clinique dont l'encadrement juridique, éthique et médico-économique est insuffisamment connu.

Le conseil de surveillance du CHU d'Angers appelé à délibérer sur notre adhésion se tiendra le 4 février 2011, je ne manquerai de vous tenir informé des suites qui y seront données.

Dans cette attente et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Directeur Général,

Yvonnick MORICE

Copie pour information:

- Madame COUDRIER Directeur Général du CHU de Nantes
- Monsieur IFRAH Président de CME CHU d'Angers
- Monsieur SAINT-ANDRE Doyen de la Faculté de Médecine d'Angers
- Monsieur BENOIT Président du Comité de la Recherche